

MAIRIE DE TRIGANCE

Place Saint Michel

83840 TRIGANCE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 14 avril 2021

Absents : R. Pozzo représentée par C. Varagnac, M. Bernard et B. Clap représentés par G. Suzan.

1 - Présentation du Compte Administratif 2020 par monsieur C Varagnac le Maire sort de la salle.

Voté à l'unanimité.

2 - Compte de Gestion 2020.

Voté à l'unanimité.

3 - Affectation des résultats de 2020.

Voté à l'unanimité.

4 - Vote du taux des Taxes Locales:

TFB 20,52% et TFNB 87,84%.

Voté à l'unanimité.

5 -Budget Primitif 2021.

Le Maire présente le détail des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. G Suzan présente le projet d'aménagement de gradins au Saint Esprit et souligne qu'il faudra effectuer une visite de sécurité sur les gradins de La Sagne.

Voté à l'unanimité.

6 - Prise de la compétence mobilité par la CCLGV.

Voté à l'unanimité.

7 - Certification de la gestion durable de la forêt communale de Trigance.

Adhésion à la certification PEFC pour un montant annuel de 187 €.

Voté à l'unanimité.

8- Demande exonération loyer 6 rue du puits de Farlempous.

Une exonération du loyer du mois de mai est accordée à madame M Dutertre à la suite de son courrier.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses;

- L Bastiani informe l'assemblée du souhait de S Despert de repeindre les murs et les volets du Gîte d'Étape en échange d'une exonération du loyer. Madame Despert doit adresser une demande écrite à la mairie pour que cette question soit débattue lors d'un prochain conseil municipal.

- M Nichanian propose à la commune d'acheter sa parcelle C 212 située Graoux de Ville; cet achat ne présentant pas d'intérêt pour la commune la proposition de monsieur Nichanian est rejetée.

- Le Maire suggère que la commune se porte acquéreur de la parcelle G 516 située devant la partie habitation de madame Brojtman; un courrier sera adressé aux propriétaires pour une proposition d'achat d'un montant de 2 600€.

Monsieur C Varagnac quitte la séance de façon définitive.

-monsieur le Maire donne lecture de deux mails envoyés par monsieur Daniel Varagnac (résident secondaire dans la rue des jardins) qui souhaite obtenir une convention d'occupation avec la commune pour pouvoir entreposer son bois sur la voie publique. Il donne ensuite lecture des différents courriers qui ont été adressés par les riverains de la rue des jardins en 2018 et la réponse qui avait été faite par le Maire, monsieur Bernard Clap. Le Maire rappelle que la réponse faite par la commune en 2018 est toujours valable et l'assemblée constate que les problèmes décrits par monsieur Varagnac sont essentiellement liés à des querelles de voisinage. Un courrier sera envoyé à monsieur P Diaz lui demandant de faire preuve de plus de civisme et de respect envers le voisinage.

- Le Maire informe les conseillers de l'avancement du projet de l'Eco Hameau participatif du Villard au niveau du collectif des futurs habitants.

- Il présente également le projet de J. Isbecque, guide d'escalade, qui propose la réalisation d'un site école d'escalade pour les enfants du village pendant les périodes scolaires sur la barre rocheuse.

- Il informe le conseil de la décision de fermeture de l'école communale le vendredi 2 avril à la suite d'un cas de Covid détecté sur l'un des élèves. Un test PCR a été proposé à l'ensemble des parents et enfants ainsi que pour le personnel le jeudi suivant effectué par l'infirmière. Aucun cas positif n'a été signalé à la suite de ce test.

- C Torrès informe l'assemblée qu'un questionnaire a été distribué pour sonder les parents intéressés par le transport des enfants de la commune jusqu'au centre aéré pendant l'été 2021. Le principe étant d'utiliser le minibus du SIVOM pour emmener les enfants le matin et les récupérer le soir. Monsieur le Maire demande qu'un planning des déplacements soit établi afin d'estimer le coût pour la commune et la participation qui pourra être demandée aux parents.

- Le Maire en profite pour préciser le fonctionnement du minibus à partir de la rentrée prochaine, considérant qu'une convention sera passée entre la Région Sud (qui exerce la compétence transport scolaire) et le SIVOM NAJ (qui est entité organisatrice secondaire), et qu'une subvention a été accordée par la Région pour cette démarche.

- G Suzan informe qu'il sera présent à la prochaine réunion de l'association Collectif Artuby Jabron qui se fera par visio-conférence, et demande si la commune souhaite soumettre des questions.

La séance est levée à 16h45.

Vu pour être affiché le 16 avril 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Trigance, le 16 avril 2021

Le Maire

